

🕒 22.03.2017, 00:01

## Une initiative parlementaire vise Swisscom

PAR PIERRE-ANDRÉ SIEBER

**Le directeur de l'Usam attaque les prérogatives du Géant bleu.**

L'offensive des entreprises concurrentes des annuaires en ligne local.ch et search.ch – appartenant à Swisscom (69%) et Tamedia (31%) – prend une dimension politique. Le conseiller national Hans-Ulrich Bigler (PLR, Zurich), directeur de l'Union suisse des arts et métiers (Usam), vient de déposer une initiative parlementaire visant à mettre fin aux prérogatives de la marque localsearch de Swisscom-Tamedia.

L'initiative parlementaire «Pour un annuaire téléphonique public performant et concurrentiel» veut réintroduire dans l'ordonnance sur les télécommunications l'obligation pour Swisscom de fournir gratuitement les rubriques classant les entreprises selon leur activité (restaurant, carrosserie...).

A fin 2014, cette obligation d'inclure les rubriques dans le contenu minimum d'une inscription dans l'annuaire avait été supprimée, selon Hans-Ulrich Bigler, de «*manière incompréhensible*» à l'occasion d'une modification de l'ordonnance sur les télécoms. Cette dispense d'inclure les rubriques a fait le beurre de Swisscom Directories SA qui pouvait ainsi les vendre aux entreprises désireuses de percer sur le marché des annuaires en ligne. Souvent fort cher: jusqu'à 250 000 francs par année dans certains cas. En revanche, grâce à son mandat de services public, Swisscom peut fournir gratuitement ces informations à Swisscom Directories SA propriétaire de local.ch et de search.ch. Sans la rubrique, une entrée dans l'annuaire n'est pas intéressante pour les utilisateurs qui veulent faire une recherche selon une branche bien précise.

Pour Hans-Ulrich Bigler, non seulement les entreprises désireuses de se lancer dans l'annuaire en ligne mais aussi les privés sont pénalisés. «*Par le biais de la rubrique, il est important que l'utilisateur d'un annuaire en ligne puisse trouver l'identité de tous les abonnés, ainsi que leur adresse électronique*», explique le politicien. «*Cette rubrique doit être gratuite car elle correspond au standard minimal pour qu'un annuaire en ligne remplisse sa fonction.*»

Le conseiller national juge important que les entreprises privées actives dans le domaine ne soient pas pénalisées par le manque de disponibilité de données minimales. La situation actuelle les empêche de fournir des prestations correspondant aux attentes des utilisateurs. PIERRE-ANDRÉ SIEBER

PUBLICITÉ